

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 20 septembre 2018

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

21 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, TALBI Mehdi, LOUDIYI Fatima, BERNEX Claude, PINET Gérald, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane.

9 Absents avec procuration : MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, PHILIPPE Louis, TORRES Christian, SAADAOUI Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, MICHEL Christiane.

3 absents : DI CESARE Stéphanie, REBBADJ Saler, GIANNANTONI Jean-Christophe.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance** **Monsieur Michel SANTIAGO**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-*-*-*-*-*-*

Mme le Maire.- Il n'y a pas de questions diverses, par contre il y aura une intervention au sujet de la journée internationale de la paix et quelques informations.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet, Madame Pèpe, Monsieur Bernex.

Qui s'abstient ? Monsieur Didero, Madame Tetienne.

Je vous remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2018 est adopté par la majorité, Monsieur Pinet, Madame Pèpe,

**Monsieur Bernex - Abstention de Monsieur Didero et Madame
Tetienne**

**1/ VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU CCAS, A LA CAISSE DES ÉCOLES ET
AU FOYER DES MARINS - 2018**

Rapporteur : Monsieur Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en commission des finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques à formuler ou des demandes d'information ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Tout le monde est pour, **abstention** de Madame Pèpe.

Je vous en remercie.

Le rapport n°1 est adopté par la majorité, Monsieur Pinet, Monsieur Bernex, Monsieur Didero, Madame Tetienne - Abstention de Madame Pèpe

**2/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES : PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE
LOISIRS « ACCUEIL ADOLESCENTS »**

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

**3/ CONVENTION "LECTURE PAR NATURE 2018" AVEC LA MÉTROPOLE AIX
MARSEILLE PROVENCE**

Rapporteur : Monsieur René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- On commence à travailler de façon plus coordonnée sur des thématiques bien précises.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité

4/ CONVENTION CADRE - DISPOSITIF « CARTE COLLEGIENS DE PROVENCE »

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?

Mme PEPE.- Dans le même esprit la Région a fait pareil, une carte pour les jeunes pour l'achat de livres, pour le cinéma, etc. Il y a donc des pass aussi pour la Région.

Mme le Maire.- Très bien, merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5/ CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU CONSERVATOIRE PAR L'ASSOCIATION TGV

Rapporteur : Madame Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

La rapport n°5 est adopté à l'unanimité

6/ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Voilà qui répond à la question qui est parfois posée : y a-t-il toujours la CAF sur Port de Bouc ? Oui.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

7/ CONVENTION TÉLÉTRANSMISSION AVEC L'INSEE

Rapporteur : Madame Chérifa DOMINI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité

8/ ADHÉSION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF COMEDEC (ÉCHANGES DÉMATÉRIALISÉS DE DONNÉES D'ETAT-CIVIL)

Rapporteur : Monsieur Alain NOUGUÉ (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Cela nous paraît nécessaire, il faut absolument que nous le fassions donc je vous propose de voter pour.

Cela dit, j'éveille un peu votre esprit critique, avant nous travaillions avec la sous-préfecture pour les cartes grises, etc. et vous voyez que maintenant, petit à petit, en dématérialisant il est demandé aux citoyens de se débrouiller seuls. Certains d'entre vous l'avez peut-être expérimenté avec

les cartes grises. Expliquez bien aux citoyens que vous rencontrez qu'ils doivent absolument avoir l'esprit critique lorsqu'ils doivent utiliser le site. Il faut bien être sur le site de l'ANTS : l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, parce qu'il existe des sites qui font payer le document alors que c'est gratuit. A partir du moment où on vous demande de payer c'est que ce n'est pas le bon site et qu'il n'est pas sécurisé.

Là c'est ce qui concerne la municipalité de Port de Bouc et les transmissions administratives, où tout est sécurisé et ce sont encore des agents municipaux qui le réalisent. J'espère que demain on ne nous demandera pas de le céder comme nous avons été obligés de céder les cartes grises. Donc j'éveille votre esprit critique sur cette question.

Bien sûr je vous propose d'approuver ce rapport parce qu'il nous faut bien gérer ces documents-là comme l'ensemble de la circonscription administrative.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

9/ CONVENTION RELATIVE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME AVEC LA SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE SERVICES MARITIMES

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Actuellement ce service est loué par les douanes mais il ne va plus être utilisé, donc on vous propose de le louer à la société MSM.

Mme PEPE.- C'est 1 euro le mètre carré hors taxes ?

Mme le Maire.- Vous voyez qu'on favorise les entreprises.

Mme PEPE.- C'est donné. Est-ce que tout le monde paie le même prix ?

Mme le Maire.- C'est du terrain nu qui ne sera pas constructible. Mais je vous remercie de faire remarquer que la Mairie de Port de Bouc favorise l'activité économique.

Mme PEPE.- J'ai dit que ce n'était pas cher.

Mme le Maire.- Voilà l'action de la municipalité. Une municipalité ne peut pas créer une entreprise à la place des entrepreneurs, par contre elle peut tout à fait favoriser leur implantation pour renforcer leur activité, c'est le cas pour la société SMSM sur le territoire de Port de Bouc. Vous le voyez, on ne les assomme pas, notre décision est de les aider plutôt que de les assommer. C'est un euro par mètre carré mais par mois.

Mme PEPE.- Vous avez des loyers où les gens ne paient pas ce prix-là.

Mme le Maire.- Il y a très peu d'entreprises qui travaillent sur terrain nu. C'est conforme, sinon vous vous doutez bien qu'on ne le ferait pas. Mais je vous remercie de votre remarque.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Aucune autre remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet, Monsieur Bernex, le groupe de Monsieur Didero.

Qui s'abstient ? Madame Pèpe.

Je vous en remercie.

Le rapport n°9 est adopté par la majorité, Monsieur Pinet, Monsieur Bernex, le groupe de Monsieur Didero - Abstention de Madame Pèpe

**10/ OPPOSITION A L'APPLICATION DE LA TAXE DE SÉJOUR DE LA
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

Rapporteur : Madame le Maire

La Commune avait institué cette taxe avant que la compétence ne soit transférée à la Métropole et vous vous doutez bien qu'il ne s'agit pas d'une coïncidence. Lorsque l'obligation ne nous était pas faite nous n'avions pas instauré de taxe de séjour. Par contre la Métropole étant en capacité d'en instaurer une lorsqu'elle prendrait compétence, nous avons décidé de l'instaurer auparavant et nous avons tout à fait le droit, selon la loi, de continuer de la percevoir en s'opposant au fait que la Métropole la perçoive à notre place.

Donc je vous propose de nous opposer.

J'espère avoir été claire. Si vous avez besoin de précision, je vous en prie.

M. BERNEX.- Au sujet de la Métropole qui touche cette taxe, est-ce qu'elle la garde pour elle ou est-ce qu'elle la reverse aux Communes ?

Mme le Maire.- Si elle la touche elle la garde. Comme on va s'opposer au fait qu'elle la touche à notre place, on va continuer à la toucher.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Je vous remercie de cette confiance de gestion, vous voyez une clairvoyance pour éviter le pillage des caisses de la Commune.

11/ MISE EN PLACE D'ÉTUDES DIRIGÉES APRÈS LA CLASSE

Rapporteur : Madame le Maire

Vous avez dû comme moi bien souvent entendre les Ports de Boucains dire *avant c'était bien*. C'est vrai, avant c'était bien. Mais il nous faut bien évidemment de l'argent pour pouvoir rémunérer les enseignants qui vont pouvoir prodiguer des conseils, faire quelques corrections pour accompagner les élèves sur un effectif d'une quinzaine au plus après l'école, entre 16 h 30 et 18 heures, et leur permettre, dans le cadre d'études dirigées, de faire leurs propres devoirs. Ce ne sont pas des accompagnements aux devoirs, c'est un endroit en toute quiétude, ce que stipule le règlement intérieur, pour pouvoir de temps en temps, lorsque le besoin se fait sentir, avoir un enseignant qui réponde à une question ou qui vient corriger le travail fait pour le lendemain.

Comme vous le savez, la journée d'école des enfants est quand même assez longue, la proposition qui a été formulée et retenue pour ce financement qui dépend de la Dotation Politique de la Ville, permet aux enfants de pouvoir goûter de 16 h 30 à 16 h 50, mais bien évidemment nous ne fournissons pas les goûters, ce sont les familles qui les fournissent dans le cartable des enfants. Ensuite il y a une petite dizaine de minutes pour regagner les classes respectives dans le calme et la préparation à la mise en place d'un travail à un bureau ; de 17 heures à 17 h 45 ce sont les études dirigées, c'est-à-dire que les élèves font leurs devoirs... comme vous le savez, ce sont les préconisations, pas plus d'une demi-heure à trois quarts d'heure de devoirs le soir ; normalement ils ne devraient même pas être écrits mais c'est souvent le cas et ça se discute ; ensuite un petit quart d'heure de battement pour ranger les affaires et se préparer à la sortie.

Ces moments-là sont consacrés essentiellement aux élèves qui fréquentent les CE2, CM1, CM2, mais les cas particuliers peuvent être étudiés pour les élèves de CE1, voire de CP, mais en étant sur des cas particuliers. Ils sont donc essentiellement dirigés vers le cycle 3.

Evidemment, pour faire en sorte que ce projet soit bien connu des élèves et bien géré, c'est le service « éducation, affaires scolaires de la municipalité » qui enregistre les demandes d'inscription ; un dossier est à remplir à la veille de chaque vacances. Dans ce dossier il y a toutes les recommandations et les personnes référentes, si les enfants vont rentrer seuls chez eux avec l'autorisation des parents stipulée, ou s'ils sont non autorisés par les parents, auquel cas seule la personne qui figure sur le dossier est habilitée à venir chercher l'enfant.

Vous connaissez notre souci de sécurité de nos élèves et de nos enfants, et cela continue d'irriguer tous nos projets.

Il est possible de ne pas y mettre son enfant les quatre jours de la semaine.

Vous le savez, un souci tout particulier depuis la fin des années quatre-vingt-dix jusqu'à aujourd'hui est consacré à l'attitude citoyenne et à la sécurité. Nous devons nous organiser dans ce sens-là, mais nous devons demander la responsabilisation de tout un chacun ; donc un contrat est signé avec les parents sur la bonne attitude de leur enfant, avec la possibilité d'être évincé dans une mesure extrême de réponse à un problème de discipline. Tout est prévu dans le règlement intérieur des études dirigées que vous avez eu dans votre dossier ; bien évidemment une tenue correcte est exigée, ainsi qu'un comportement correct, y compris au moment du goûter, les papiers du goûter doivent être jetés à la poubelle, il ne faut

pas considérer que comme on paie des impôts ce sont les femmes de ménage qui vont nettoyer.

Dans ce règlement nous avons essayé de stipuler le maximum d'informations pour que les règles soient claires dès le départ, et à partir de là que le projet vogue comme il le faut, avec, vous me connaissez sur les enfants et la scolarité, une attention toute particulière, mais avec énormément de membres de notre équipe, au premier rang Monique Malaret qui est notre adjointe à l'Education, accompagnée de beaucoup de nos conseillers municipaux qui tenons cette question à cœur. Je ne les nommerai pas parce que c'est quasiment l'ensemble des membres ici présents, notamment de la majorité.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

M. DIDERO.- Merci. Juste deux observations.

La première sur l'article 9 sur la conduite à respecter, vous précisez que les retards répétés pourraient justifier l'exclusion des études dirigées qui pourrait être prononcée par la Commune. Au-delà des retards qu'en est-il des élèves qui seraient inscrits et qui ne viendraient carrément pas ?

Mme le Maire.- C'est écrit un peu plus loin à la fin de l'article 9. Il me semble que c'est après trois absences.

M. SIMITSIDIS.- En cas de non-respect et de retards répétés, trois, qui pourraient justifier..

Mme le Maire.- Je crois qu'il y a un endroit où il est écrit qu'en cas de trois absences non justifiées..

(Propos simultanés, brouhaha)

M. DEPAGNE.- Ce sont des enfants qui sont à l'école et qui ne sortent pas de l'école, comment peuvent-ils être en retard ?

Mme GALLINA.- C'est le retard des parents.

Mme le Maire.- C'est stipulé après trois absences non justifiées.

M. DIDERO.- Est-ce que vous avez prévu un nombre plafond ? Imaginez que tous les élèves s'inscrivent...

Mme le Maire.- Dans l'article 3 il est stipulé que les groupes sont composés au maximum de quinze enfants. Donc en fonction du nombre d'enseignants qui émargent au dispositif on multiplie par quinze le nombre d'enfants.

M. DIDERO.- Comment fait-on s'il y a un nombre supérieur ?

Mme le Maire.- Il y a une liste d'attente, les enfants sont pris par ordre d'arrivée d'inscription. Je ne sais plus où exactement mais nous l'avons prévu dans la rédaction du règlement. Ce sont les parents qui inscrivent leur enfant aux études dirigées, ce n'est pas une prescription des enseignants. Mais vous savez que les enseignants se doivent de discuter avec les parents en leur proposant quelques conseils, parfois c'est l'orthophonie, etc. Ils pourront par exemple leur dire que dans la ville de Port de Bouc il y a des études dirigées et qu'ils les invitent à y inscrire leur enfant. Mais c'est une démarche parentale.

M. DIDERO.- Merci.

Mme le Maire.- Je vous en prie.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. BERNEX.- J'ai une question de fond. Pour le moment est-ce que vous avez déjà vu au niveau des enseignants,

certainement, et je voudrais surtout savoir combien d'enseignants par école veulent ou souhaitent participer à ce système ?

Mme le Maire.- J'ai rendez-vous demain matin, je crois, avec Madame l'inspectrice de circonscription qui a fait sa réunion de rentrée avec les directrices et les directeurs, nous allons faire le point toutes les deux et nous allons essayer de quantifier et de voir si éventuellement ça paraît suffisant ou pas. Donc on s'inscrit pour après les vacances de la Toussaint. C'est la mise en place pour la première fois, pour l'année prochaine les inscriptions se feront avant le 31 juillet pour la rentrée. C'est en train de se mettre en œuvre, mais ça ne pourra être mis en œuvre qu'à partir du moment où nous avons délibéré ce soir.

M. BERNEIX.- J'ai une question sur les articles.

Sur l'Article 1 vous marquez « le caractère facultatif et gratuit », gratuit ça n'existe pas, est-ce qu'on pourrait mettre « offert par la Commune » ?

Mme le Maire.- Si vous le voulez, mais ça veut dire la même chose. Les parents comprennent dans la gratuité qu'ils n'ont pas à payer de façon supplémentaire par rapport aux impôts qu'ils paient déjà ou par rapport aux contributions qu'ils fournissent déjà en général, et pas qu'à la Commune.

Je viens de vous expliquer que je suis allée demander une dotation spécifique Politique de la Ville au niveau national, 405 000.00 euros nous ont été attribués, c'est avec cet argent-là que nous mettons en place ces études dirigées, donc il n'est pas demandé de contribution supplémentaire aux familles de Port de Bouc que les impôts, c'est-à-dire la TVA, la CSG, etc.

J'ai compris votre désir pédagogique de valoriser le fait que les parents l'ont déjà payé quelque part, et que la municipalité ne souhaite pas leur faire payer une deuxième fois. Vous disiez « offert par la municipalité » ?

M. BERNEX.- Oui, ou par la Commune.

Mme le Maire.- Est-ce que les Services pensent que c'est légalement possible ?

M. TALBI.- On peut modifier en disant que c'est à titre gracieux.

Mme SANTORU-JOLY.- Je comprends ce que veut dire Monsieur Bernex, mais on ne peut pas le mettre dans un règlement parce que c'est l'Etat qui nous donne la subvention, par contre c'est la Commune qui décide d'utiliser cet argent pour cette action-là. On peut le dire dehors, mais dans un règlement... c'est raisonner comme une politique volontariste de la municipalité.

M. GIORGETTI.- Je pense que ce que vient de dire Evelyne est essentiel. À la libération, nos anciens avaient mis en place les études surveillées pour toutes les classes, à l'époque la commune avait les moyens ; en 1966, du jour au lendemain il n'y avait pas de dispositif en cas de perte économique qui se compensait comme ça a été le cas dans certaines villes qui ont connu la crise après nous. Du jour au lendemain la Ville a perdu soixante pour cent des ressources, donc cela fait cinquante-deux ans environ qu'il n'y avait plus d'études surveillées. Mais l'Education -je m'en suis occupé pendant plus de vingt ans- a toujours été la priorité des priorités pour la Ville, notamment le secteur primaire, c'est le seul qui nous revient en terme de compétence. Je trouve que c'est très bien et super de saisir l'opportunité de la Politique de la Ville avec cette ligne budgétaire pour repartir en donnant cette possibilité aux enfants au niveau de l'éducation, ça fait

partie d'un axe fort que nous n'avons jamais quitté. Malgré nos difficultés financières nous avons toujours fait en sorte que pour l'Education, les constructions de nos écoles soient faites même aux époques difficiles.

Pour en revenir au règlement, il faut le corriger si c'est insuffisant, mais l'essentiel c'est de remettre en route la possibilité de ces études surveillées pour nos enfants.

Mme le Maire.- Evelyne Santoru a une proposition à vous formuler.

Mme SANTORU-JOLY.- Je pensais qu'on pourrait écrire que ces études ont un caractère facultatif et que la municipalité a décidé de disposer d'une dotation de l'Etat pour mettre ces études en place.

Mme le Maire.- Cela permet de dire d'où provient le financement, qu'on ne s'octroie pas le droit nous seuls, que ce n'est pas notre budget qui est sollicité pour cela, et cela permet de montrer qu'il y a de l'argent mobilisé pour le faire. C'était un peu l'objectif de la proposition formulée.

Qui est contre cette remarque formulée pour enrichir le règlement intérieur ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

À l'unanimité on demande aux Services d'ajouter cette phrase qui montre que des financements proviennent de l'Etat, qu'on ne s'en octroie pas la paternité, et en même temps on montre que c'est un service gratuit pour les usagers. On rajoutera « gratuit pour les familles ».

M. BERNEIX.- À l'article 4, quand on parle de l'absence au pointage quand il manque l'enfant, je pense qu'il serait important, comme vous demandez le numéro de téléphone lors de

l'inscription, que la personne responsable de la classe téléphone tout de suite aux parents pour savoir si le petit s'est absenté de lui-même ou si les parents sont d'accord. Ce n'est pas précisé.

Mme le Maire.- C'est une obligation. Il est précisé auparavant que si les parents avertissent l'école de l'absence de l'enfant, l'enseignant doit informer le responsable des études dirigées de l'absence de l'enfant. Moralité, entre adultes responsables de l'enfant il y a une passation d'information, ce qui veut dire que lorsque la personne qui fait l'appel voit que l'élève est manquant, automatiquement le responsable des études dirigées, le coordonnateur, est informé.

On ne peut pas toujours tout écrire, mais c'est une procédure obligatoire.

M. BERNEX.- Concernant l'article 5, assurance et responsabilité, ce n'est pas marqué mais vous y avez peut-être pensé, il serait souhaitable qu'il y ait la photocopie de l'assurance à jour dans le dossier, c'est marqué nulle part...
(Brouhaha)...

Mme le Maire.- Dans l'article 6-1 il y a la fiche d'inscription et les pièces à fournir. Il y a tout cela dans la fiche d'inscription.

C'est un règlement intérieur. Si les Services veulent bien vérifier s'il faut vraiment inscrire le détail on le rajoutera.

M. BERNEX.- Dans l'article 8 il est marqué « ... un environnement propice au travail et donc dans un calme relatif », le « calme relatif » me chagrine.

Mme le Maire.- On n'impose pas le silence.

M. BERNEX.- Le calme et le silence ça fait deux.

Mme le Maire.- On enlève « relatif », on écrit « un calme propice aux études ». Ça vous va ?

M. BERNEX.- Oui.

Mme le Maire.- Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

À l'**unanimité** on écrit « un calme propice aux études ».

M. BERNEX.- Toujours à l'article 8, sur la souplesse que vous donnez malgré le problème que peut causer un enfant en attendant plusieurs réprimandes avant de prendre une sanction. Je pense qu'il doit être viré au troisième avertissement.

Mme le Maire.- On verra cela en marchant. Je ne vire pas les enfants aussi facilement.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres demandes d'intervention (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour la mise en place de ces études dirigées après la classe ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12/ AVENANT N°3 SUR LE CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ?

M. BERNEX.- C'est très bien qu'il y ait un avenant étant donné qu'il n'y a plus de chaufferie, etc. mais pour Energétique Sanitaire il aurait peut-être fallu mettre le prix du contrat.

M. SIMITSIDIS.- Il y a une différence d'un peu plus de 10 000.00 euros, le contrat fait 19 000.00 euros, on le diminue de 30 000.00 euros.

Mme le Maire.- Vous savez qu'il est interdit de faire un avenant si on dépasse un certain pourcentage ; ne le dépassant pas c'est autorisé de le passer en délibération du Conseil Municipal, sinon ce n'est pas la même règle.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet, Monsieur Bernex, Madame Pèpe.

Qui s'abstient ? Monsieur Didero et Madame Tetienne.

Je vous remercie.

Le rapport n°12 est adopté par la majorité, Monsieur Pinet, Monsieur Bernex, Madame Pèpe - Abstention de Monsieur Didero et de Madame Tetienne

13/ INDEMNITÉ ET MODALITÉ D'ORGANISATION DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT DE BOUC

Rapporteur : Madame le Maire

C'est le trésorier payeur qui nous a demandé de déterminer par délibération les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes et à des permanences, avec les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

À la demande du Trésorier, il convient de préciser qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et

immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'Administration.

Voilà la précision que nous apportons à Monsieur le Trésorier Payeur pour qu'il reconnaisse le service d'astreinte tel qu'il est réalisé.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE.- Comment ça se passait avant ?

Mme le Maire.- De la même façon mais ce n'était pas écrit comme cela.

Mme PEPE.- Les gens pouvaient être payés en heures supplémentaires ?

Mme le Maire.- Non, en astreinte, c'est un forfait. C'est une précision d'écriture, donc nous le faisons.

Y a-t-il d'autres demandes ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous remercie.

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité

14/ ACQUISITION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE TRENTENAIRE

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en commission des finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous remercie.

Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité

15/ DEMANDE DE FINANCEMENT : FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) 2019 : CRÉATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Vous le voyez, chaque fois qu'il est possible pour nous et que nous voyons une ligne qui s'ouvre nous la sollicitons, nous ne sommes pas sûrs de l'obtenir mais si nous l'obtenons cela permettra d'augmenter le nombre de caméras sur notre commune.

Pour information, ce matin un GLTD a été réuni dans la salle du Conseil Municipal en présence de Monsieur le Procureur, de Madame la substitue du Procureur, des services de police nationale et des partenaires, et il a été très clairement évoqué le fait que les bailleurs devraient aussi commencer à s'équiper et à accompagner ce mouvement. C'est donc un mouvement général.

Je vous propose de solliciter 128 070 euros pour la commune de Port de Bouc.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité

16/ PROROGATION DU PROJET DE VENTE DU TERRAIN SITUÉ QUAI DE LA LIBERTÉ A PORT-DE-BOUC

Rapporteur : Madame Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est classique de leur demander dans l'instruction d'un permis de construire pour arriver à finaliser en fonction des demandes des habitantes et des habitants, et de nos critères, de travailler plus, de travailler mieux, et on proroge le temps qu'ils puissent nous répondre de façon plus satisfaisante.

Mme PEPE.- Je suppose qu'il y a du retard dans les permis de construire ou dans le fond ?

Mme le Maire.- Non, on leur demande de retravailler certaines parties du projet. On vous l'a présenté, c'est le premier écoquartier de Port de Bouc, donc on voudrait qu'il fasse cas d'école.

Mme PEPE.- Est-ce que vous avez une date de signature ?

Mme le Maire.- Une signature du permis de construire ?

Mme PEPE.- Oui.

Mme le Maire.- Il va être déposé incessamment sous peu. Mais je voudrais voir la dernière mouture avant qu'ils ne le déposent, c'est pour cela que je leur donne plus de temps.

Mme PEPE.- Deux mois, ça passe vite, après il y a les fêtes, est-ce que ce ne serait pas mieux de prolonger de six mois ?

Mme le Maire.- Plus on donne de temps, plus on attend, maintenant ils se dépêchent. Un euro par mètre carré, ça suffit !

Je comprends votre remarque, mais non, il faut vraiment qu'ils terminent ce qu'on leur a demandé et ils doivent être en

capacité de répondre. Je veux bien leur donner encore jusqu'à la fin de l'année, mais après c'est bon.

En attendant on essaie de montrer un peu les dents, s'ils sont vraiment en grande difficulté on verra, mais je souhaite que ça avance.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet, Madame Pèpe, le groupe de Monsieur Didero.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex.

Je vous remercie.

Le rapport n°16 est adopté à la majorité, Monsieur Pinet, Madame Pèpe, le groupe de Monsieur Didero - Abstention de Monsieur Bernex

17/ CESSION PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN SIS 36 RUE DE LA RÉPUBLIQUE, CADASTRÉ SECTION AA N° 318 (SURFACE 14M²), EN VUE DE RÉGULARISER UN EMPIÈTEMENT DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Mehdi TALBI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?

M. DEPAGNE.- Je m'aperçois que 285 €/m² c'est le prix du marché, du moins c'est le prix, et je crois que ceux qui sont concernés par les Berges du Canal n'ont pas payé ce prix-là.

Mme le Maire.- Tout à fait, vous dites tout haut ce que Madame le Maire pense tout bas. Merci, Marc.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, Je vous remercie.

Le rapport n°17 est adopté à l'unanimité

**18/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES
DU CANAL**

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme PEPE.- Je crois qu'on arrive au bout ? Combien reste-t-il de personnes ?

Mme le Maire.- Il en reste un peu.

Mme PEPE.- La grosse majorité a acheté.

Mme le Maire.- Oui, et certaines personnes sont en train de se dire qu'elles y auraient intérêt.

Cela fait quatre ans que la Commune qui n'avait rien à voir avec l'affaire a essayé d'accompagner les habitants pour qu'ils puissent rentrer dans leurs souhaits. On commence à arriver au bout, mais ils ont intérêt à accélérer parce que les prix risquent d'augmenter. Quatre ans après vous savez qu'il y a une révision de France Domaine, donc si vous voulez passer les informations, passez-les, c'est très important.

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet, Madame Pèpe.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex, Monsieur Didero, Madame Tétienne.

Le rapport n°18 est adopté par la majorité, Monsieur Pinet, Madame Pèpe - Abstention de Monsieur Bernex, Monsieur Didero, Madame Tétienne.

Mme le Maire.- Je passe la parole à mon ami Boulenouar.

M. SIRAT.- Lecture :

« Dans le cadre de la journée internationale de la paix fixée par l'ONU le 21 septembre en cette année 2018 centenaire de la fin de la première guerre mondiale,

Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal,

le Mouvement Pacifiste Français a toujours été un creuset d'analyses et de recherches de solutions politiques aux maux des humains et du monde, s'appuyant sur le respect des droits fondamentaux, la justice, la solidarité, la liberté.

La municipalité communiste aussi a toujours été du bon côté de l'histoire de la paix.

Le slogan des pacifistes : empêcher les guerres et cultiver la paix, c'est un vaste projet de société à construire par chacune et chacun au cœur de l'activité politique, associative, citoyenne, pour rendre féconds nos espoirs et nos luttes dans la durée. La paix est trop précieuse pour la laisser aux mains des militaires.

Elle est avant tout l'affaire des citoyens. Un exemple : un missile équivaut à 150 scanners.

Albert Jacquard disait : la paix n'est pas que la non-guerre, c'est la construction permanente de l'humanité ».

La culture de paix est un outil de cohésion et de transformation sociale.

Sans cet ancrage idéologique rien de possible durablement. Elle est le fondement du vivre ensemble et doit devenir un projet politique qui donne sens à l'existence, crédit

en l'avenir. La paix et sa culture sont les boussoles d'un avenir humain partagé. La Culture de la paix a d'ailleurs été la matrice de grandes conquêtes sociales que furent la création de la sécu, des services publics, des congés payés, de la retraite et de tant d'autres acquis sociaux ».

Merci.

Mme le Maire.- Merci.

Comme chaque année, ce moment-là est l'occasion pour nous de réaffirmer ce que sont les valeurs de la paix, et surtout de chaque année réinventer des moments pédagogiques pour en parler et pour se poser les questions qui nous permettent de la rendre d'actualité.

Merci, Boulenouar.

Permettez-moi de vous faire quelques informations.

La première, malheureuse, on va essayer d'aller vers le mieux. À partir du jeudi 20 septembre, donc ce jour-même, la société Naphta Chimie nous informe de l'opération d'arrêt des installations, donc à cette occasion plusieurs épisodes de torche sont prévus pour une durée de soixante-douze heures. Si jamais vous voyez les fumées, vous êtes informés que c'est lié à ces opérations d'arrêt, ça va faire du bruit, il va y avoir des fumées. Naphta Chimie s'excuse par avance auprès des populations environnantes, et s'engage à prendre toutes les dispositions pratiques pour minimiser la gêne éventuelle que pourraient engendrer ces impacts.

M. SIRAT.- En ce qui concerne les nuisances il faut aussi s'attendre à une augmentation de nos Rafales pendant quinze jours.

Mme le Maire. - Cela n'a pas encore été mis sur le site, ou alors au moment où je parle. Mais merci de le rappeler.

Il y a aussi le démarrage depuis le 17 septembre de la commission d'enquête au sujet du projet Provence Grand Large, les éoliens flottants, etc. Pour Port de Bouc le dossier est consultable au service de l'urbanisme, il est très épais donc n'oubliez pas d'appeler pour prendre rendez-vous si vous voulez consulter le dossier papier ; si vous êtes plutôt numérique vous pouvez aller sur le site BouchesduRhône.gouv, mais vous en avez l'habitude.

Lors de la fête des associations dimanche, nous en avons parlé, nous l'avons adopté en Conseil Municipal, nous allons populariser notre charte de l'environnement et des bons gestes pour inciter à la responsabilisation individuelle de tout une chacune et de tout un chacun. Nous avons plongé notre nez dans nos archives et nous avons découvert que depuis la fin des années quatre-vingt-dix c'est le dada de la municipalité. Tout le monde va sourire, mais rappelez-vous les crottes de chiens de la place Gabriel Peri, c'était quelque chose qui faisait sourire à l'époque, aujourd'hui nous en pleurons, donc ça veut dire que malheureusement, d'année en année il y a un recul des consciences.

Je le partage avec vous, j'ai été invitée par micro-folie à St Raphaël le 28 septembre, à participer à la première vocation pérenne de la Région PACA autour de « la lutte contre les incivilités est désormais l'affaire de tous. Pour ceux qui auraient des velléités à l'utiliser pour des élections municipales, je vous donne les arguments :

* les affiches sur ce thème se retrouvent partout, dans les rues, dans les villes, sur les quais de gare, dans les

écoles, dans les bureaux de poste, de pôle emploi, voire de façon plus informelle dans les cafés, les restaurants. J'ai vu une affiche avec une crotte de chien, ou des bruits de chiens qui aboient, à Florac, dans des cafés-restaurants.

* La condamnation du manque de savoir-vivre s'érige en une nouvelle norme sociale ; repris à l'envi, les mots incivilité et incivisme sont devenus le signe d'un profond malaise de nos sociétés démocratiques et contemporaines, le symptôme de notre incapacité à vivre ensemble en république française, aucun disent « les incommunautés », nouveau mot inventé, ne sont pas juste de mauvaises manières de la menue délinquance ou de l'abstention citoyenne, mais des coups de canifs quotidiens et répétés au lien social.

Cela pour informer l'ensemble des collègues du Conseil Municipal que par exemple Messieurs Jean-Michel Arnaud et David Lisnard notamment commencent à le théoriser, donc ça commence malheureusement à véritablement irriguer l'ensemble du territoire français ; chose que nous avons toujours dite ici, mais peut-être que certains ne le croient pas parce qu'ils pensent que c'est dirigé ou en tout cas une autodéfense ; malheureusement, il faut prendre conscience que c'est un fléau, et qu'à partir de ce fléau il est nécessaire non pas de critiquer sa propre ville mais d'agir pour qu'elle continue d'être attractive et aimée des siens. En tout cas c'est la position du groupe de la majorité. Si d'autres préfèrent le voir autrement, chacun a le droit de le voir comme il le veut.

J'ai une information selon laquelle durant la saison estivale, et dernièrement, nous avons essuyé trois incendies qui n'étaient pas du tout de l'ampleur de l'année précédente.

Un au début du mois de juillet qui est parti d'un terrain accolé à la voie ferrée à l'arrière du camping de la Mérindole, qui a malheureusement parcouru un terrain privé qui n'avait pas été débroussaillé. Arrivé au camping de la Mérindole il s'est très nettement ralenti malgré le fort vent violent ; vous avez vu le reportage sur Maritima, les pompiers ont été très nettement aidés dans leur tâche par le débroussaillage qui avait été fait par les soins des services sous la direction de leur DGS et de leur directrice des services techniques, on peut les en féliciter puisque nous avons donc évité le pire avec un camping qui commençait à se remplir d'estivants.

Le 19 juillet nous avons fait une réunion de crise avec les pompiers, la police municipale et la police nationale, les chasseurs, l'ONF étant absente, pour coordonner une surveillance massive de tous nos endroits boisés. Cette surveillance a été particulièrement bien réalisée, sauf je dirais le problème du train qui avait un problème d'essieu bloqué et qui a créé cet incendie tout le long de chez nous, mais pas que, dans d'autres villes aussi auparavant. Donc j'ai interpellé la SNCF par courrier en déplorant le mauvais entretien des voies, et notamment l'incendie qui a léché la cité SNCF.

Ces patrouilles conjointes de la police municipale et de la police nationale ont permis par ailleurs, à raison de deux fois par semaine, de mettre en place des codes de contrôle routier. Là aussi, malheureusement vous avez vu dans les médias qu'il y a parfois des problèmes de quads, de deux roues qui gênent tout un quartier ; nous avons pu..., je dis « nous » parce que les patrouilles conjointes de la police municipale et de la police nationale ont interpellé deux quads et trois motocross qui ont carrément été mobilisés et mis en fourrière pour destruction. C'est aussi grâce à la remontée de tous les maires, qui sont concernés par cette question et qui ont poussé, vous

avez vu l'actualité, nos élus responsables à modifier quelque peu la loi pour permettre à la police de pouvoir enfin intervenir, ce qui n'était pas le cas auparavant. Donc lorsque nous sommes beaucoup plus à vivre la même chose, à se rassembler et à se coordonner, l'action porte ses fruits.

Les sardinades se sont déroulées dans le calme, aucun problème particulier, avec la présence régulière notamment de réservistes de la police nationale et les passages réguliers de la police municipale.

Concernant l'activité de la police nationale, des contrôles accrus des débits de boisson avec des demandes de fermeture administrative, souvent des quinzaines, parfois jusqu'à trois mois, depuis le début de l'année, et une fermeture définitive pour l'alimentation de la tranchée normale de jour.

Des opérations anti-stup ont eu lieu aux Amarantes, et continuent puisque j'ai eu un GLTD ce matin, comme je vous l'ai dit ; il y en a eu trois aux Aigues Douces pour le quartier Tassy en juillet et en août.

Par rapport à l'ensemble de nos manifestations aucun problème particulier à déplorer, heureusement, les dispositifs de sécurité mis en place par la police municipale et nationale, et par les pompiers, ont très bien fonctionné, et je dirais même que la coordination s'est améliorée, à force de travailler ensemble on commence à avoir des habitudes qui sont de plus en plus productives et efficaces.

Par contre nous assistons à des occupations intempestives et tardives du domaine public avec des chaises,

des barbecues. Il est à déplorer que le quartier de la Lègue subit malheureusement ce type d'attitude. Nous avons essayé d'aller raisonner les personnes concernées avec différents élu(e)s du Conseil Municipal ici présents, mais c'est très compliqué d'être dans le dialogue, donc du coup d'être dans la compréhension mutuelle, et nous avons sollicité la police nationale pour nous aider à régler ce type de problème. Donc il vous est demandé, s'il vous plait, chers collègues, d'avoir une attention toute particulière à prolonger ces actions d'information auprès des populations qui auraient envie de faire des barbecues... on me dit *Madame le Maire, je ne peux pas faire autrement, c'est bien, c'est convivial*, mais non, la voie publique n'est pas un lieu où on peut faire un barbecue, même si ça peut paraître convivial, il suffit qu'un enfant se brûle... ce ne sera pas la faute de la municipalité car elle a interdit les barbecues. Mais après, vous le savez, on ne cherche plus quelle est la faute, on est en peine ; quand un jeune meurt sur la route, et c'est le cas il n'y a pas longtemps d'un jeune de vingt-trois ans qui est concubin d'une Port de Boucaine, tout le monde pleure, on ne cherche plus à savoir si la route était en mauvais état, le jeune est perdu. Là c'est pareil, lorsqu'il y a des interdictions il y a toujours des raisons, lorsque les élus vont aux abords des écoles... et je vous en remercie toutes et tous... pour signifier aux parents ou aux grands-parents qu'aux abords des écoles il faut accepter de se garer un peu plus loin... même si aux abords des écoles il y a des parkings peut-être insuffisants, certes... mais de se garer plus loin ou d'arriver à pieds lorsque c'est possible, et de s'organiser pour garder cette sécurité pour nos enfants.

Alors avec le club des maires de l'ANRU -je sais que plusieurs d'entre vous connaissent ce club dont le maire de Port de Bouc fait partie pour sa commune- nous avons signé une

adresse commune à Monsieur le Président de la République dans laquelle nous disons qu'il faut absolument, pour éviter ces zones de non-droit... je fais référence aux crottes, aux rodéos, à la propreté de nos plages, etc. il nous faut absolument des présences normales de services publics dans nos communes. Car que s'est-il passé à Port de Bouc ? La sécurité sociale recule, il n'y a plus que deux permanences par semaine, nous avons reconduit la CAF mais elle n'est plus présente toute la journée même si l'UDAF s'est réinstallée dans les locaux de la PMI, bref je ne vais pas vous faire la liste de tous ces services qui sont plus que nécessaires et qui ne font pas l'objet d'une recommandation spécifique de la part de l'Etat pour les obliger de rester dans nos communes. Nous en avons ras le bol ! Il ne suffit pas de dire aux maires qu'ils ont des responsabilités, encore faut-il nous donner les moyens de les exercer en termes pécuniers, mais aussi en termes de service public car ce sont nos leviers.

Concernant l'économie, nous en avons parlé tout à l'heure, nous les aidons et les favorisons comme nous le pouvons, ce sera l'occasion d'un prochain moment de discussion.

Je voulais vous dire aussi que dans le cadre de cette lutte que nous voulons mener pour la sécurité sur nos territoires, nous parlons plutôt de tranquillité publique pour ce qui nous concerne puisque la sécurité appartient aux services régaliens de l'Etat, donc à la police nationale, la gendarmerie, parfois la douane, donc les communes apportent déjà volontairement leur soutien à de nombreux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance, en collaboration avec les forces nationales. Aujourd'hui l'AMF est inquiète et publie plusieurs communiqués de rentrée dont celui dont vous avez la copie sur vos bureaux, qui s'inquiète de cette nouvelle

mesure de sécurité globale. Elle demande une clarification par l'Etat de ses propres compétences et des prérogatives, c'est indispensable car tout le monde fait tout et tout le monde fait n'importe quoi, ou personne ne fait rien. C'est juste pas possible.

En ce qui concerne la gouvernance locale les maires refusent de déléguer leurs pouvoirs de police à l'intercommunalité, c'est-à-dire la Métropole aujourd'hui, car la proximité doit rester ; avec le GLTD que j'ai mené ce matin je dois pouvoir être en mesure, en tant que maire, ainsi que mes collègues maires également, de pouvoir continuer de les mener en fonction des réalités du terrain. Ce matin c'était sur le quartier des Amarantes. Vous imaginez Madame Vassal s'occuper du quartier des Amarantes ! Elle a autre chose à faire, moi non, je n'ai que cela à faire et notre équipe s'en inquiète tous les jours.

Du coup l'AMF, en tout cas le bureau en notre nom puisque je fais partie du comité directeur, signe encore un communiqué de presse qui a pour titre « les élus inquiets des orientations recentralisatrices de l'exécutif », car en effet en date du 19 septembre, c'est-à-dire hier, l'AMF peut partager.. c'est l'AMF, c'est-à-dire toutes tendances politiques confondues, dont le président s'appelle Monsieur Baroin, je le rappelle.. donc l'AMF peut partager certaines des ambitions, participe néanmoins à un mouvement de recentralisation qui risque à terme d'affaiblir les fondements de la république décentralisée, c'est-à-dire la libre administration et l'autonomie financière des collectivités.

Je tiens à vous mettre en garde, chers collègues, le mouvement historique est dangereux, très dangereux, la mission commandée par le Préfet qui doit se terminer mi-novembre autour de la fusion métropole-département, autour des futures élections

directes ou pas de la Métropole, est en train de recentraliser tous les pouvoirs de proximité de façon de plus en plus éloignée du quotidien. Par exemple, vous avez vu le problème à Martigues cet été pour le parking de la place, ou le funérarium qui n'avait plus de gaz, quelle horreur pour les familles ; et bien c'est la Métropole qui doit gérer de la proximité et qui n'est pas en capacité de le faire. Ce sont des exemples touchants que je vous donne, mais une liste importante pourrait être rédigée.

Ce matin Madame Vassal a été élue présidente de la Métropole, elle nous a dit vouloir travailler avec nous pour que la loi change, et qu'effectivement les compétences de proximité puissent revenir aux maires. Nous suivrons cela avec beaucoup de cohésion et de cohérence autour de la présidente de façon à ce que cela devienne véritablement une réalité, pour l'instant ça ne l'est pas dans la loi.

Concernant le plan pauvreté, dernier point de l'AMF... cela n'ouvre pas forcément à débat mais on peut, ce sont des informations que je vous donne.

L'AMF s'insurge aussi et s'inquiète des moyens financiers qui doivent être précisés quant à ce plan pauvreté car ils ne doivent pas dissimuler une nouvelle fois un recyclage de crédits existants. Je vais le mettre en parallèle avec les 850 millions annoncés pour l'Education, nous venons de signer un plan et des prises de décisions, il faut savoir que 850 millions ce n'est rien, en général c'est 2 milliards par an, donc de 2 milliards on passe à 850 millions.

Chers collègues, je voulais partager avec vous la grosse inquiétude de cette rentrée, vous voyez le décalage qu'il y a entre les décisions gouvernementales et présidentielles, et la gestion au quotidien de nos communes. Heureusement que nous

ne restons pas l'arme au pied, c'est un combat au quotidien que nous menons et je vous engage à ne pas nous lâcher.

Une dernière information positive : début octobre la taille des arbres et la peinture du square Danton vont être réalisées par un groupe de jeunes sur des chantiers éducatifs. C'est à côté de la fresque, le grand local qui a été peint par un artiste.

Les bancs de la grande place des Aigues Douces vont être réhabilités ; vous avez remarqué que des lattes de bois ont été levées, que le bois est très vieilli, donc les lattes vont être remises et les jeunes vont procéder à la mise en peinture de ces bancs.

Là aussi, mesure éducative, ce ne sont pas forcément les jeunes qui ont détérioré mais pour autant les jeunes dans leur quartier participent à l'amélioration de celui-ci. Voilà un élément supplémentaire de notre charte, etc. pour créer dès le départ des bons gestes et en tout cas participer de façon collective à l'amélioration de notre cadre de vie pour faire en sorte que tout le monde adore Port de Bouc.

Bonne soirée.

La séance est levée à 19 h 15